Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20261021-CM260906-DE

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT-ET-UN OCTOBRE A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2026

En exercice : 19 **Présents : 18** **Votants : 19**

Voté à 17 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et un octobre, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, GUINARD-DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absent excusé avec pouvoir : MIUS François (pouvoir GUINARD DOUARD Edith)

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0906
OBJET : TRAVAUX RESEAUX EAUX PLUVIALES EN CENTRE BOURG SUR RD794 CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Le maire rappelle la délibération n° CM/26-0706 du 24 juin 2026 concernant les futurs travaux sur les réseaux d'assainissement par Dinan Agglomération et d'eaux pluviales par la commune en centre bourg sur la RD794.

Concernant les travaux sur le réseau d'eaux pluviales, 3 bureaux d'étude ont été consultés pour une maitrise d'œuvre, à savoir :

- NTE
- SAFEGE
- OCEAM Ingénierie

Sur ces 3 bureaux d'étude consultés, 2 ont répondu par écrit :

- NTE : le 1er septembre 2026 déclarant ne pas effectuer de missions d'études traitant de problématiques d'eaux pluviales
- SAFEGE : le 16 septembre 2026 déclarant ne pas être en mesure de répondre en raison de leur charge d'activités

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20261021-CM260906-DE

Seul, le bureau d'études OCEAM Ingénierie a répondu favorablement le 15 septembre 2026 en transmettant une proposition financière de 17 900 € HT soit 21 480 € TTC, un mémoire technique et un planning prévisionnel joints à la présente délibération.

Le maire précise que la commission urbanisme, voirie s'est réunie concernant ce dossier le 14 octobre 2026 et que ces documents ont été portés préalablement à la présente réunion à la connaissance de l'ensemble du conseil municipal.

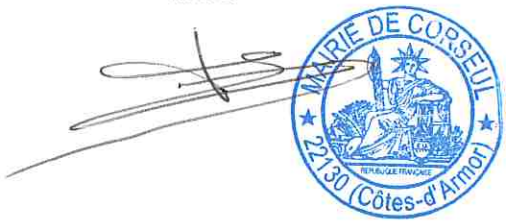
Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après délibération, le conseil municipal, après avoir entendu la présentation du dossier

- **Approuve** la mission de maîtrise d'œuvre présentée
- **Décide** de retenir le bureau d'études OCEAM Ingénierie et autorise le maire à signer la proposition financière présentée
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget
- **Autorise** le maire à signer tous documents et à faire toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Alain JAN,
Maire.



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.